Prénom: E-mail: Ville : Adresse Nom: Fonction élective Code Postal Commune de : Collectivité territoriale Conseil régional : Nombre d'habitants Conseil général : (pour les élus communaux) : Signature de la collectivité Signature du responsable de l'élu(e) inscrit(e) à la avec journée

Le droit à la formation des élu(e)s

Bulletin d'inscription aux journées

Droits des élu-e-s, droits

organisées par Formation et Citoyenneté

et Alternatives

Midi Pyrénées.

les vendredi 8

et samedi 9 avril 2005

Fédération des œuvres laïques, 31 bis, rue des amidonniers, 31009 Toulouse

pour la forma

ou par télécopie au

r par courner u 01 43 79 32 09 La loi n° 92-108 du 3 fév rier 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-es locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obliga to i re pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à ch a que élu-e, pour év i ter to u te difficulté liée à l'engagement de dépenses, de fa i re viser par le responsable de la collectivitéterrito riale, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Les tarifs pour les deux journées de formation:

Elu-e-s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1000 habitants	200 €
– de 1000 à 3500	250 €
– de 3500 à 5000	300 €
– de 5000 à 10000	400 €
– de 10000 à 20000	500 €
– de 20000 à 50000	600 €
– de 50000 à 100000	700 €
– plus de 100000	800 €

Conseillers Généraux et Régionaux

Les tarifs comprennent les frais de formation, et des déjeuners.

800 €



Siège administratif 21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS Tél : 01 43 79 09 23 – Fax : 01 43 79 32 09 E-mail : contact@formationcitoyennete.org Web : www.formationcitoyennete.org

avec

Alternatives Midi-Pyrénées

50 rue des trente-six ponts - 31000 Toulouse Tél : 06 74 67 28 09 E-mail : alternatives.toulouse@wanadoo.fr

vous proposent deux journées de formation sur le thème:

Droits des élu-e-s, droits des citoyen-ne-s. Comment créer des passerelles entre les acteurs?

Du vendredi 8 avril à 9h00 au samedi 9 avril 2005 17h15.

à

la Fédération des œuvres laïques,

31 bis, rue des amidonniers, 31009 **Toulouse**.

Tél.: 05 62 27 91 16

Droits des élu-e-s, droits des citoyen-ne-s. Comment créer des passerelles entre les acteurs?

Vendredi 8 avril 2005

9h00	Accueil.
9h30	Présentation des journées, par François Simon, conseiller municipal de Toulouse.
10h00	Exemples d'actions communes élu-e-s et citoyen-ne-s dans une ville, bilans et perspectives, par Michel Bourgoin, maire de L'Isle Saint Denis.
12h30	Déjeuner.
14h30	Les droits des citoyens dans leur démarche à participer à la vie politique de la collectivité (droits des associations, développement des formes de participation, élargissement possible de leurs droits), par Patrick du Fau de Lamothe, membre de l'association Transcub, association d'usagers de la communauté urbaine de Bordeaux.
16h15	Pause café.
16h45	Réflexion sur des expériences: - Les habitants face à AZF Par Jean- Pierre Bataille. - Rencontre des petits journaux mili- tants, par Condom citoyenne et le cercle d'études Lissagaray.
18h00	Clotûre.

Samedi 9 avril 2005

9h00	Accueil.
9h30	Présentation des droits des élu-e-s (notamment des élu-e-s d'opposition), exercice de ces droits, apport et limite de la loi de démocratie et proximité, par Raymond Avrillier, conseiller municipal de Grenoble, Président du groupe des élu-e-s communautaires écologistes et gauche citoyenne.
12h00	Déjeuner.
14h00	Atelier: recherche de méthode de développement d'actions communes entre élu-e-s et citoyen-ne-s, et d'une action commune face à l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) animé par Geneviève Azam, vice-présidente du conseil scientifique d'ATTAC et Claire Villiers vice-présidente du conseil régional d'Ile de France en charge de la démocratie locale.
16h00	Pause café.
16h30	Synthèse et suites éventuelles.
17h 15	Clôture.

Formation et Citoyenneté 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

